

La réglementation Transport des Matières Dangereuses – ADR – Opérateurs & Cadres

REF. FO SECU ADR2 - 2 jours (14 heures)

Obligations : L'ADR impose une formation pour le personnel intervenant dans les opérations de transport de marchandises dangereuses.

Objectif(s) : Répondre aux obligations de formation du personnel imposées par l'ADR Former les opérateurs et l'encadrement aux tâches concrètes de préparation de l'expédition, du chargement, du transport des marchandises dangereuses .

**Sessions en 2012
à Paris :**

26-27 mars

19-20 novembre

Public :

Personnel d'encadrement et opérateurs des actions de fabrication de colis, empotage, expéditions, réception, dépotage.

Animation :

Conseiller à la sécurité

Prix :

580 € H.T.

Déjeuners :

39 € H.T.

PROGRAMME

Les matières dangereuses : dangers et risques.

Les réactions dangereuses.

La Fiche de données de sécurité, les étiquetages

La prévention des risques chimiques –

Protections collectives – Protections individuelles

Zones de stockage et d'expédition

Exercices pratiques

Présentation de l'ADR : Texte ADR, arrêté français

Champ d'application – Responsabilité des intervenants

Exemptions - Le conseiller à la sécurité

Classification : Les différentes classes – Tableau A

Principe de classification des mélanges

Exercices pratiques

Citernes et colis : Codifications – homologations

marquages – remplissage – contrôles

Exercices pratiques

Expédition : Procédure d'expédition –

Documents obligatoires – Contrôles

Chargement : citerne, colis. Equipements des véhicules placardage - contrôles

Exercices pratiques

Transport

Plan de sûreté

Déchargement – Dépotage

Etudes de cas concrets

ATOMER

Formation Continue - N° d'organisme de formation : 11 95 02 857 95

Tél. : +33 (0)1 39 84 15 87 - E-mail : contact@atomer.fr

13, rue de la Coque F-95410 GROSLAY